

Atteintes de l'audition chez l'adulte

Contexte

Parmi les atteintes de l'audition, la presbycusie, altération des facultés d'audition liée à l'âge, reste la cause la plus fréquente de surdité chez l'adulte de plus de 50 ans. Elle aboutit à un isolement de la personne âgée préjudiciable aux activités sociales ou familiales. Cette pathologie contribue au vieillissement général de l'individu et peut favoriser les états dépressifs du sujet âgé. L'altération de l'audition est également à l'origine d'accidents. Ces troubles peuvent en partie être prévenus par la diminution de l'exposition régulière à des bruits de grande intensité en milieu professionnel et lors des loisirs (musique écoutée au casque par exemple).

Les enquêtes santé et protection sociale permettent de mettre à jour ces informations, même si les indicateurs disponibles ne sont pas tous strictement identiques.

Indicateurs

► Prévalence des difficultés d'audition avec ou sans appareillage

En 2014, environ 9 % des personnes de 18 ans et plus déclarent avoir des difficultés d'audition sévères pour entendre ce qui se dit dans une conversation dans un environnement calme ou bruyant. 10 % des hommes déclarent des difficultés d'audition contre 8 % des femmes

(tableau 1), ce qui reste stable depuis 2012. Ces gênes s'accroissent avec l'âge, atteignant 41 % des personnes de 80 ans et plus (graphique 2), et sont en légère augmentation depuis 2012 (38 %).

► Proportion de personnes qui déclarent avoir accès à un appareillage efficace parmi celles qui déclarent présenter des troubles de l'audition

En 2014, environ 40 % des personnes déclarant des troubles de l'audition sévères possèdent un appareil auditif, contre 48 % en 2012 (tableau 1). Ce taux augmente avec l'âge. Il est de 23 % chez les 45-64 ans et atteint 57 % chez les personnes de 80 ans et plus. Toutefois, seules 48 % des personnes appareillées sont effectivement corrigées, c'est-à-dire qu'elles ne déclarent plus de troubles sévères de l'audition tandis qu'elles étaient 58 % en 2012. On ne peut dire si la subsistance de troubles auditifs après appareillage est la conséquence d'une mauvaise adéquation de la prothèse aux besoins ou bien si elle est due au fait que les troubles ne peuvent pas être corrigés totalement.

Si la prévalence des difficultés d'audition est plus forte chez les hommes, ils ont de surcroît légèrement moins fréquemment recours à des aides auditives que les femmes (39 % chez les hommes contre 41 % chez les femmes) pour une efficacité équivalente : 47 % des femmes et 48 % des hommes ont leurs difficultés

d'audition corrigées par le port d'un appareil auditif. Ces proportions et l'écart homme-femme se sont atténués depuis 2012, puisque 46 % des hommes avaient alors recours à une aide auditive contre 51 % des femmes, avec une meilleure efficacité chez celles-ci (52 % contre 48 % pour les hommes). ■

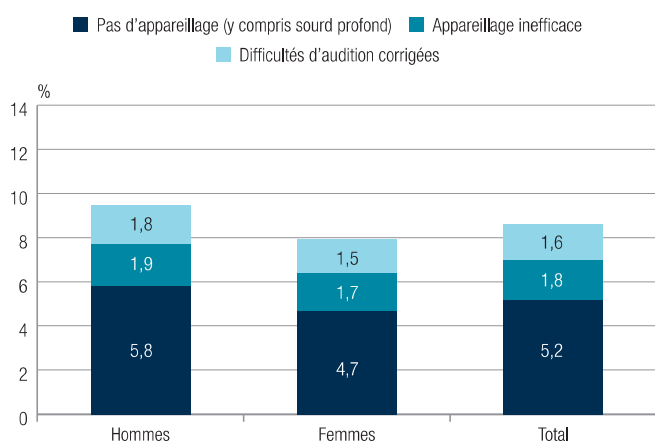
►► Organisme responsable de la production de la fiche : Institut de recherche et documentation en économie de la santé

○ Synthèse

En 2014, les troubles sévères de l'audition touchent environ un adulte sur dix. La fréquence de ces troubles s'accroît avec l'âge : quatre personnes sur dix après 80 ans.

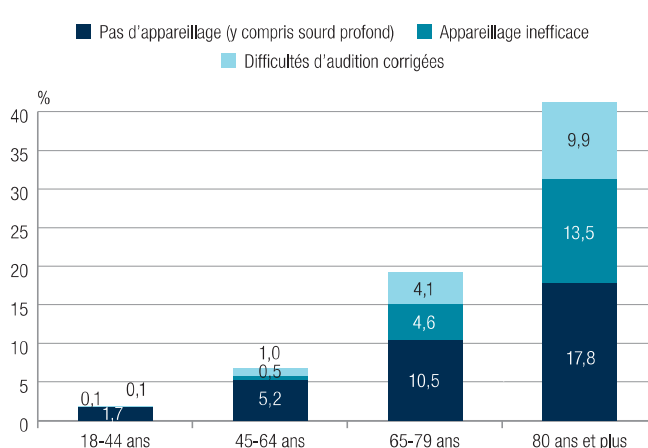
Quatre personnes sur dix atteintes de troubles sévères de l'audition sont appareillées, ce taux augmentant avec l'âge. Cependant moins d'une personne appareillée sur deux ne déclare plus de trouble sévère de l'audition. Bien que les hommes aient plus souvent des difficultés d'audition que les femmes ils recourent moins souvent à l'appareillage auditif.

GRAPHIQUE 1
Prévalence des difficultés d'audition selon le sexe (en %)



Champ • France métropolitaine, personnes de 18 ans et plus vivant en ménage.
Source • EHS-ESPS 2014 (DREES-IRDES).

GRAPHIQUE 2
Prévalence des difficultés d'audition selon l'âge (en %)



Champ • France métropolitaine, personnes de 18 ans et plus vivant en ménage.
Source • EHS-ESPS 2014 (DREES-IRDES).

TABLEAU 1
Difficultés d'audition chez les personnes de 18 ans et plus

Âge	Prévalence des difficultés d'audition	% de difficultés d'audition appareillées	% d'appareillages efficaces	Prévalence des difficultés d'audition résiduelles après appareillage
18-44 ans	1,9 %	12 %	39 %	1,8 %
45-64 ans	6,7 %	23 %	65 %	5,7 %
65-79 ans	19 %	45 %	47 %	15 %
80 ans et plus	41 %	57 %	42 %	31 %
Ensemble 18 ans et plus	8,6 %	39 %	48 %	7,0 %

Lecture • 41 % des personnes âgées de 80 ans et plus ont des difficultés d'audition sévères. Parmi celles-ci 57 % disposent d'un appareil auditif qui est efficace dans 42 % des cas. Au total, 31 % des personnes de 80 ans et plus présentent des difficultés d'audition éventuellement après appareillage (soit l'appareillage ne permet pas d'entendre convenablement une conversation, soit elles ne sont pas appareillées).

Champ • France métropolitaine, personnes de 18 ans et plus vivant en ménage ordinaire.
Source • EHS-ESPS 2014 (DREES-IRDES).

INDICATEURS • Prévalence des difficultés d'audition avec ou sans appareillage

• Proportion de personnes qui déclarent avoir un appareillage efficace parmi celles qui déclarent présenter des troubles de l'audition

► **Champ** : France métropolitaine. Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en ménage dont un des membres est bénéficiaire d'un des trois régimes principaux d'assurance maladie (CNAMTS, MSA et RSI) et ayant renvoyé l'auto-questionnaire sur la santé. ► **Source** : Enquête santé et protection sociale 2014 (IRDES). ► **Mode de construction des indicateurs** : L'Enquête santé et protection sociale de 2014 permet de repérer dans la population de 18 ans et plus vivant à domicile les personnes qui expriment des difficultés à entendre par trois questions : le port d'un appareil auditif, les difficultés à entendre dans un environnement silencieux (avec appareil auditif si besoin), les difficultés à entendre dans un environnement bruyant (avec appareil auditif si besoin). La combinaison des réponses à ces questions permet d'identifier les personnes selon l'existence ou non d'un trouble de l'audition, le port d'un appareillage auditif et les gênes persistantes y compris après appareillage.

Indicateur « Prévalence des difficultés d'audition » : comprend les personnes sourdes, déclarant porter un appareil auditif (quelles que soient les capacités auditives déclarées ensuite) et celles ayant beaucoup de difficultés ou ne pouvant pas entendre du tout dans un environnement calme ou bruyant.

Indicateur « Prévalence résiduelle des difficultés d'audition après appareillage éventuel » : Comprend les personnes qui n'entendent pas une conversation (très difficilement ou pas du tout) qu'elles portent ou non un appareil auditif.

– Taux d'appareillage : parmi les personnes ayant des problèmes d'audition (en incluant les sourds), la part de celles qui sont appareillées.

– Appareillage efficace : parmi les personnes portant un appareil auditif, sont considérées comme ayant un appareillage efficace celles qui déclarent ne pas avoir de difficulté ou seulement quelques difficultés à entendre dans une pièce calme ou bruyante.

► **Limites d'interprétation et biais connus** : S'agissant d'une enquête déclarative, les troubles de l'audition déclarés sont ceux ressentis par les individus. Certains de ces troubles ne seraient pas objectivés par un audiogramme.

► **Références** :

– Haeusler L., De Laval T., Millot. C., 2014, Étude quantitative sur le handicap auditif à partir de l'enquête « Handicap-Santé », document de travail n° 131.

– Haeusler L. Mordier B., 2014, « Vivre avec des difficultés d'audition, répercussions sur les activités quotidiennes, l'insertion et la participation sociale », *Dossiers solidarité et santé*, DREES, n° 52.

► **Organismes responsables de la production des indicateurs** : DREES-IRDES.